



ASSEMBLÉE
DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER

Commission des affaires sociales,
du monde combattant,
de l'emploi et de la formation

Le Président de la commission

Phnom Penh, le 25 février 2024

**Note de cadrage à l'intention des invités auditionnés par la
Commission des Affaires sociales, du Monde combattant, de l'Emploi et de la
Formation de l'Assemblée des Français de l'étranger
lors de la 40^{ème} session de mars 2024.**

Mesdames et Messieurs,

Vous avez accepté d'être auditionnés par la Commission des Affaires sociales, du Monde combattant, de l'Emploi et de la Formation de l'Assemblée des Français de l'étranger et nous vous en remercions chaleureusement. **Les travaux de cette 40^{ème} session se tiendront du lundi 18 au vendredi 22 mars 2024.**

Le fil rouge proposé par notre commission pour cette session est : **“Préparons les Assises de la Protection sociale des Français de l'étranger”**.

En octobre 2023, 140 Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger ont diffusé un appel à organiser des Assises de la Protection sociale des Français de l'étranger. Cet appel a ensuite été repris par 17 parlementaires sur 22 des Français de l'étranger.

Récemment, c'est le Président du Sénat et la Présidente de l'Assemblée nationale qui ont demandé au Gouvernement d'organiser ces Assises en lien avec l'Assemblée des Français de l'étranger.

Notre commission a préparé une note technique pour ces Assises, et une lettre a été rédigée à l'attention du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Stéphane Séjourné et du Ministre délégué chargé des Français de l'étranger, Franck Riester. Ces documents sont joints à cette note de cadrage.

Tout au long de cette session, nous conduirons nos travaux avec pour objectif d'organiser les Assises de la Protection sociale en octobre 2024. Des auditions spécifiques ont d'ailleurs été demandés auprès du cabinet du Ministre délégué aux Français de l'étranger.

Un temps fort de nos travaux portera par ailleurs sur le travail de mémoire. Les membres de la commission sont invités à une cérémonie à la mémoire des Françaises et Français de l'étranger morts pour la France qui se tiendra à l'Hôtel national des Invalides en présence du Ministre délégué aux Français de l'étranger.

En préambule de cette note de cadrage, nous invitons les personnes auditionnées à prendre connaissance des derniers travaux de notre commission en [cliquant sur ce lien](#).

Afin de faciliter les débats, les personnes auditionnées peuvent envoyer au Secrétariat général de l'AFE une présentation au format PowerPoint ou PDF idéalement pour le lundi 18 mars. Ces documents seront ensuite annexés à nos travaux et diffusés sur le site Internet de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Les auditions se déroulent selon le format suivant :

- Introduction des débats par le président de commission ou la vice-présidente
- Présentation des enjeux et des sujets traités par le ou les rapporteurs
- Parole donnée aux personnes auditionnées (pas plus de la moitié du temps total de l'audition) avec possibilité de diffuser une présentation PowerPoint ou PDF
- Séance de questions-réponses animée par la présidence de commission

Audition sur le thème : Affaires sociales - Français de l'étranger

Précédentes résolutions sur ce thème :

39ème session :

- Résolution CASEAC/R.4/271023 - situation de la caisse des Français de l'étranger, demande au Gouvernement d'une mission de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'Inspection générale des finances (IGF)

38ème session:

- Résolution CASEAC/R.5/300323 - présentation du projet de loi de finances de la sécurité sociale

37ème session :

- Résolution CASEAC/R.5/061022 - subvention de la 3ème catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger

36ème session :

- CASEAC/R-1/18032022 - Simplification administrative : rendre accessible gratuitement les numéros de téléphone des administrations françaises depuis l'étranger.
- CASEAC/R-2/18032022 - Fixation des taux de base - Respect des décisions des conseils consulaires pour la protection et l'action sociale
- CASEAC/R-3/18032022 - Participation d'élus à l'AFE au comité des subventions du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour les OLES : Organisme local d'entraide et de solidarité
- CASEAC/R-6/18032022 - Revalorisation par le gouvernement de la dotation initiale à la Caisse des Français de l'Etranger pour soutenir le financement de la catégorie aidée.

Rapporteurs : M. Franck Barthélémy (Inde), M. Denis Glock (Costa Rica)

Institutions ou personnes auditionnées : **Parlementaires** (Stéphanie Rist, Caroline Janvier, Paul Christophe, Cyrille Isaac-Sibille et François Ruffin) pour parler du PLFSS en lien avec la commission des Finances; **UNCASS** : Union National des Centres communaux d'Action Sociale, **DFAE** : Direction des Français à l'Etranger du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, **Division des affaires communautaires et internationales du Ministère de la Santé**.

Conformément à l'[Article 11 de la loi du 22 juillet 2023](#): “Dès le dépôt du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale de l'année sur le bureau de l'Assemblée nationale, le Gouvernement informe l'Assemblée des Français de l'étranger des dispositions relatives aux matières mentionnées à l'article 10. L'Assemblée des Français de l'étranger lui fait part de ses observations.”

Si l'AFE a rendu un avis pour le projet de loi de finances, celle-ci n'a pas été en mesure de rendre un avis sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Par ailleurs, l'application de l'article 49.3 de la constitution a rendu tout débat inutile.

Suite aux récentes annonces de suppression de crédits à hauteur de 10 milliards dans le budget de l'Etat et notamment de suppressions de crédits à hauteur de 11 millions d'euros pour le programme 151 qui regroupe les moyens de l'action consulaire et d'assistance aux Français à l'étranger, les auditions menées porteront sur les conséquences de ces suppressions.

Une audition spécifique de l'UNCASS est proposée afin de mieux comprendre les grands mécanismes du financement de l'action sociale en France et plus spécifiquement par les collectivités locales.

Si les mécanismes d'aides sociales aux Français de l'étranger peuvent difficilement être assimilable aux pratiques observées sur le territoire national, la commission souhaite néanmoins connaître les grandes composantes de l'aide sociale en France, les actions innovantes entreprises par certaines collectivités et enfin notre commission souhaite mobiliser les acteurs des collectivités locales concernant les retours en France.

Pour rappel, voici les mécanismes d'aides sociales soutenues par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : [source Rapport Annuel du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France](#), [source FDM-adfe](#), [source ASFE](#)

Par ailleurs, une [commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger](#) existe et son rôle se limite principalement à définir les taux de base des aides sociales pour les Français de l'étranger. Au regard de l'expérience de l'UNCASS, il serait intéressant de réfléchir à de nouvelles fonctions pour cette commission ou à une réintégration de ses prérogatives au sein de la commission des affaires sociales de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Cette audition de l'UNCASS a aussi pour objectif de mieux structurer le projet d'Assises de la protection sociale que l'Assemblée des Français de l'étranger entend mener. Nous souhaitons que cette audition serve à faire de la prospection sur les dispositifs existants pour les Français de l'étranger. Ceux-ci n'ayant peu ou pas été modifiés dans leurs composantes depuis leur création dans les années 1980.

Parmi les 5 priorités de l'UNCASS, 4 peuvent intéresser les Français de l'étranger.

L'outre-mer. Alors que 7 Français sur 10 ne se sentent pas concernés par l'outre-mer, l'Unccas estime que les consciences doivent s'éveiller ; il s'agit là d'une nécessité pour 3 millions de compatriotes. Les défis des territoires ultramarins, dont les besoins sont plus grands encore que dans l'Hexagone, sont immenses. Notre travail a abouti à notre [Manifeste pour les outre-mer. "L'égalité sociale maintenant !"](#)

La société du bien-vieillir. À l'horizon 2040, plus d'1 Français sur 3 aura 65 ans ou plus, ce qui oblige à avoir de l'ambition et du courage politique. Notre [Livre blanc de l'autonomie](#) comporte un certain nombre de propositions pour la société du bien-vieillir à laquelle nous aspirons et qui a montré le travail de fond que nous accomplissons au quotidien.

La grande précarité. 18 % des Français déclarent avoir déjà bénéficié d'une aide de leur CCAS, les publics se diversifient... C'est pour répondre aux défis de la grande précarité que l'Unccas développe un vrai lobbying auprès des ministères et du Parlement. L'Unccas a ainsi appelé en 2022 les associations d'élus locaux à se rassembler afin de porter une voix commune sur les politiques sociales.

L'accès aux droits. Au début de l'année 2023, l'Unccas appelait Emmanuel Macron à prendre "une véritable mesure en faveur des 10% de la population les plus modestes", demandant une attention particulière pour les familles monoparentales, l'éducation et la formation des jeunes. Objectif fixé par notre Union : "réparer une cohésion sociale et territoriale plus que jamais mise à mal".

Enfin, une audition spécifique de la DFAE portera sur la simplification administrative en direction des demandeurs et des associations.

S'agissant des demandeurs, il sera demandé à la DFAE quelles seront les mesures proposées pour simplifier les démarches administratives des demandeurs d'une aide sociale qui sont souvent en situation de grande précarité et en rupture avec des démarches administratives.

S'agissant des associations, Il sera demandé à la DFAE de rappeler les grandes données concernant les subventions aux OLES et autres programmes en lien directs avec l'action sociale puis de donner un avis sur la simplification de ses pratiques au regard du [guide de la subvention associative](#) qui est publié chaque année par l'Etat.

Audition sur le thème : Droits des femmes - violences contre les femmes françaises à l'étranger

Précédentes résolutions sur ce thème :

37ème session :

CASEAC/R.3/061022 - Travail interministériel sur les violences faites aux femmes à l'étranger

Rapporteure : Mme Francine Watkins (Canada),

Institutions ou personnes auditionnées : Planning familial, Plateforme Save You, Mots et Maux de femmes

Dans la continuité des travaux menés depuis le début du mandat, la commission souhaite faire un point sur les actions menées auprès des Françaises de l'étranger victimes de violences (verbale, psychologique, sexuelle) et souhaite mieux comprendre l'engagement des associations.

Suite au lancement récent d'un numéro accessible en "01" par le Planning familial pour les Françaises et Français de l'étranger, il sera envisagé de populariser ce numéro via une campagne au sein du réseau consulaire et des organismes associés (Institut Français, AEFÉ, Alliance Françaises, IRD, CIRAD etc...)

Les associations invitées présenteront concrètement leurs actions dans le domaine de la protection des Françaises de l'étranger victimes de violences et s'attacheront à donner des chiffres sur le nombre de prises en charge ou encore le nombre d'actions menées le cas échéant.

Les associations seront par ailleurs invitées à transmettre les différents programmes (expositions, conférences, autres outils) qui pourraient utilement être diffusés dans les réseaux des 3,5 millions de Français à l'étranger.

En prévision des Assises de la Protection sociale des Français de l'étranger, les associations seront consultées sur les propositions qu'elles pourraient formuler dans l'organisation d'ateliers relatifs à leur champ de compétences.

Audition sur le thème : Prise en charge des enfants ou adultes français en situation de handicap dans des structures étrangères

Précédentes résolutions sur ce thème :

38ème session :

- CASEAC/R.1/300323 - Réalisation d'un guide sur le handicap à l'étranger
- CASEAC/R.2/300323 - Participation de l'AFE à la Conférence nationale du handicap

Rapporteuse : Mme Kadija Belbachir-Belcaid (Maroc),

Institutions ou personnes auditionnées : Agence Régionale de Santé Hauts de France, Association pour les Français en situation de handicap en Belgique, Conseillers des Français de l'étranger en Belgique.

Plus de 8 000 Français en situation de handicap sont accueillis dans des établissements en Wallonie. 1 300 sont mineurs ou adultes admis sous amendement Creton. 87% de ces personnes sont originaires des régions Ile-de-France (42%), des Hauts-de-France (63%) et du Grand-Est (13%).

L'instauration de la commission mixte franco-wallonne a permis de renforcer la collaboration étroite entre les autorités belges (AVIQ) et françaises (ARS des Hauts-de-France/Grand-Est / Consulat général de France) afin d'améliorer la prise en charge qualitative des Français accueillis en Belgique et le contrôle des établissements.

Un comité de suivi à travers le plan « Belgique » a été mis en place pour prévenir les départs non souhaités en Belgique.

Les auditions menées reviendront sur les différents mécanismes de coopération entrepris.

Un point plus spécifique sera mené sur le moratoire et l'imposition d'un quota d'accueil de Français.es, fixé au nombre de ressortissant.e.s français.es accueillis au 28 février 2021.

Il sera demandé aux personnes auditionnées quelles propositions d'ateliers ou d'actions concrètes pourraient être formulées dans le cadre des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

Audition sur le thème : Conséquences de la non transcription de l'état civil étranger pour l'intérêt des enfants nés de GPA

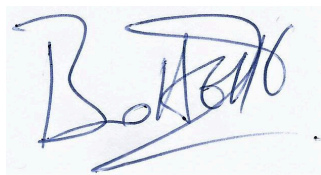
Rapporteuse : Mme Chantal Picharles (Grèce),

Institutions ou personnes auditionnées : **Parlementaires** (Mélanie Vogel, sénatrice des Français de l'étranger, Irène Tolleret, députée européenne), Jean-Louis Touraine, professeur de médecine et ancien député, **Sous-direction de l'état civil et de la nationalité, APGL (Association des parents gays et lesbiens), Progressistes LGBT**

Les travaux de ces auditions sont menés en collaboration avec la Commission des Lois, des Règlements et des Affaires consulaires qui assurera l'animation des auditions.

Les thème principal des auditions porte sur les conséquences de la non transcription de l'état civil étranger pour l'intérêt des enfants nés de GPA et notamment sur les sujets suivants :

- Les difficultés rencontrées par les familles en fonction des pays
- Comment font-ils actuellement...?
- Un état des lieux des différentes zones géographiques et retour d'expériences
- Que dit la loi sur la bioéthique ?
- La réglementation européenne?
- Les condamnations de la France concernant la non-reconnaissance d'acte d'état civil fait à l'étranger
- Quel accompagnement et réponses pouvons-nous donner dans l'intérêt supérieur des enfants?
- Un retour d'expériences de la part de l'administration centrale
- Un retour d'expériences de la part de l'administration en poste dans les consulats



Florian Bohême